



Savoirs Anglais V2

Formation

Le dispositif Savoirs Anglais permet aux Normands en recherche d'emploi d'acquérir et de développer des compétences en langue anglaise afin de favoriser leur retour à un emploi ou de sécuriser leur accès à la formation.

Quels sont les objectifs du dispositif ?

Chaque organisme de formation propose différents niveaux de formation qui peuvent être visés par les stagiaires selon leur objectif professionnel tels que « communiquer dans des situations simples de la vie professionnelle » ou bien encore « atteindre une autonomie suffisante dans des situations de la vie professionnelle ».

La durée de la formation est adaptée en fonction des besoins du stagiaire et se déroule à temps partiel.

Le passage de certifications adaptées aux objectifs professionnels poursuivis par chacun des stagiaires accueillis peut être proposé (TOEIC, Linguaskill, CLOE, Bright Language, ...).

Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?

Le dispositif **Savoirs Anglais** s'adresse aux résidents de la Région Normandie :

- **Sans emploi**
- **En recherche d'emploi** (inscrits ou non à Pôle-Emploi)
- **A temps partiel**
- **Salariés en insertion conformément au cadre d'intervention du dispositif formation des salariés en insertion**

Quels sont les modalités d'accès au dispositif ?

Le bénéficiaire s'adresse, au choix :

- à son conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE ou son référent social pour être orienté vers un organisme de formation prestataire,
- à l'un des organismes de formation prestataire du dispositif **Savoirs Anglais**

Comment trouver un organisme qui propose Savoirs Anglais ?

CARTE SAVOIRS ANGLAIS

Qui prend en charge le coût de la formation ?

Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

Rémunération du stagiaire

Cette action de formation n'est pas agréée à la rémunération Région. Cependant, les stagiaires qui ne bénéficient pas de droit ARE peuvent prétendre à l'aide à la mobilisation de 100 euros pour l'ensemble de la formation.

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure néanmoins une protection sociale durant toute la durée de l'action.

Plus d'informations ici :

[L'accompagnement financier de la formation V2](#) [Lire la suite](#)

Qui contacter pour avoir plus d'informations ?

Numéro Gratuit Parcours Métier

Vous avez encore des questions ? Contactez le numéro gratuit Parcours Métier ! Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

[0 800 05 00 00](tel:0800050000)